

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29  
Date de la convocation : 22 septembre 2009

N° 60

L'an deux mille neuf et le vingt huit du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, MM. COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes GAUZY CHABLE, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. PLANCHERON

**PROCURATIONS** : Mme LABORDE en faveur de Mme ROMÉRO  
M. ALLOUCHE en faveur de M. TALBOT  
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme CONFAIS en faveur de Mme CARRETIER  
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER  
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

**THERMES de JUVIGNAC : compromis de vente**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil municipal avait adopté le compromis de vente avec la Compagnie d'Etudes et de Transactions (CETIM) pour la réalisation du « projet des Thermes » et autoriser Mme le Maire à le signer. Depuis des négociations ont eu lieu, celles-ci viennent d'aboutir : le Groupe Malesherbes accepte de transférer à CETIM, le permis de construire qu'il avait obtenu :

Afin de permettre :

- la réalisation des consultations juridiques nécessaires
- la rédaction du compromis de vente authentique

Il est proposé au Conseil municipal de repousser la date de versement du dépôt de garantie, prévue dans le compromis de vente passé entre CETIM et la commune du 15 septembre 2009 au 31 décembre 2009 (le reste du compromis restant sans changement.)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à la majorité (six contre)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 30.09.2009  
et publication  
le 30.09.2009

Le Maire  
  
